

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 09 avril 2018

Implantation d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique

Les ventes de vélos à assistance électrique VAE, se sont fortement développées ces dernières années. Les usagers de La Loire à Vélo et de la Vélo Francette adeptes de ces vélos ont fortement augmenté. Aussi le SIEMML propose d'équiper les aires d'arrêt vélo. Le coût de l'équipement, sa pose et son raccordement au réseau électrique sont estimés à 8 000 € HT ; La participation financière du SIEMML représente 75% de l'investissement soit 6 000 € HT.

Une convention entre la commune et le SIEMML précise la répartition des frais financiers et précise les conditions d'occupation du domaine public.

Cette borne sera installée sous l'auvent des sanitaires Loire à Vélo avenue de la Loire

Demandes de subvention pour les travaux de la RD 751 et le muret de l'Arceau

Le Conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police, et auprès de la Région au titre des Petites cités de caractère, pour l'aménagement de la RD 751

Une demande de subvention est également déposée auprès de la Région au titre des Petites cités de caractère pour la réparation du muret de l'Arceau qui s'est effondré.

Réparation du mur mitoyen de la parcelle E94, à côté de l'église, avec la propriété IMBERT

La tempête ANA du mois de décembre 2017 a entraîné la chute partielle du mur mitoyen. Celui-ci ayant été construit partiellement en parpaings ; Avec l'accord de Monsieur IMBERT, celui-ci sera remonté en pierres de tuffeau afin de conserver une valeur patrimoniale de ce site. L'entreprise BEUTIER, présente un devis de 2631.60 € TTC dont la moitié est pris en charge par l'assurance de Monsieur IMBERT ; il reste à charge de la commune 50% de cette dépense. La commune est en attente d'une réponse de la SMACL pour la prise en charge du sinistre.

Comblement de la cave 10 place des Diligences : établissement d'une convention pour la répartition des coûts avec les propriétaires riverains

L'instabilité des caves présentes sous les parcelles appartenant à Monsieur UNGER d'une part, et Monsieur et Madame BODUSSEAU d'autre part, et sous la ruelle Bussy d'Amboise, pouvant entraîner des dégradations importantes de la dite ruelle, la commune décide, avec les propriétaires concernés de sécuriser les caves. Une convention établit la répartition des frais.

Prochaine réunion du conseil le lundi 14 mai 2018 à 20h30